



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (suite\*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va examiner le deuxième rapport du Bureau [A/38/250/Add.1]. Aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 1 de son rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour un alinéa additionnel au point 17, intitulé : « *i*) Nomination d'un membre de la Commission de la fonction publique internationale », et de renvoyer ce point à la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation ?

*Il en est ainsi décidé (décision 38/402).*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite maintenant l'Assemblée à porter son attention sur l'alinéa *a* du paragraphe 2 du rapport. Le Bureau recommande d'inscrire à l'ordre du jour une question additionnelle intitulée « La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix ». Puis-je considérer que l'Assemblée approuve la recommandation d'inscrire cette question additionnelle à l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : En ce qui concerne l'attribution de ce point, les membres noteront que, comme il est indiqué à l'alinéa *b* du paragraphe 2 du rapport, le Bureau a décidé de remettre la question de son attribution à une séance ultérieure du Bureau.

### POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Débat général (suite)

4. M. CHÁVEZ-MENA (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, c'est pour ma délégation en général et pour moi en particulier un grand honneur que de vous exprimer mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection si méritée à la présidence de la trente-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale, étant donné que vous avez une grande expérience des affaires internationales; je sais aussi, par l'amitié qui nous lie, que vous êtes un défenseur sincère et fervent de la paix.

5. Le Secrétaire général mérite aussi la gratitude du peuple et du Gouvernement d'El Salvador et de tous les peuples et gouvernements du monde pour les efforts qu'il déploie en faveur de la paix et de l'harmonie internationales qui, en ce moment, sont particulièrement atteintes.

6. J'ai le plaisir également de saluer cordialement Saint-Christophe-et-Nevis à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous lui adressons tous nos vœux de succès pour sa prospérité et son développement.

7. La situation dramatique qui est actuellement celle d'El Salvador et de l'Amérique centrale dans son ensemble se complique du fait de l'intervention de différents facteurs extérieurs qui exercent, dans la conjoncture présente, des influences décisives qui portent atteinte à la dignité nationale de nos pays, élargissant le conflit et introduisant de nouveaux acteurs, qui limitent notre capacité d'autodétermination, dans une lutte idéologique de caractère international, étrangère aux intérêts nationaux de notre volonté souveraine.

8. Il n'échappe à aucun observateur objectif et critique que la crise d'El Salvador et d'Amérique centrale est attisée par la violence, la destruction, la terreur, les menaces de guerre dans la région de même que par des desseins extérieurs visant à appliquer des concepts politiques et idéologiques diamétralement opposés à la forme de structure sociale que nos peuples ont choisie.

9. Cette bipolarité idéologique se manifeste dans la détérioration et l'effritement des relations normales et harmonieuses entre les pays de la région, violant souvent en pratique le principe sacré de la non-ingérence dans les affaires intérieures des différents pays frères.

10. Cette agressivité idéologique totalitaire se répand dans la région avec l'appui logistique et de propagande aux groupes armés qui partagent les mêmes concepts et qui sont encouragés par des alliés extérieurs, dépendant tous d'un pouvoir central qui nourrit et alimente une stratégie visant à l'expansion mondiale.

11. C'est cette tragédie de l'expansion politique et idéologique que l'on essaie d'appliquer à l'Amérique centrale en empêchant dramatiquement la projection de nos propres aspirations nationales visant à édifier une société humaine, juste, pluraliste, une société de participation, à l'image de ce que nous cherchons à faire dans notre pays par un processus de démocratisation.

12. Les valeurs de la démocratie occidentale sont profondément enracinées dans le cœur du peuple salvadorien et c'est à partir de celles-ci que nous espérons construire une patrie nouvelle, libérée de l'opprobre et des stigmates sociaux du passé et fondée sur la recherche de la liberté humaine et du consensus social par des mécanismes et institutions de participation. C'est à cela qu'aspire le peuple salvadorien et c'est ce qu'il a exprimé en prenant des risques, mais librement, en cette journée du 28 mars 1982, lorsque, au cours d'élections nationales pour élire une assemblée constituante, il a voté pour la paix, il a voté pour la justice, il a voté pour le pluralisme idéologique, il a voté enfin pour la démocratie et pour un destin meilleur et plus digne pour les générations futures.

13. El Salvador exige des gouvernements n'appartenant pas à la région qu'ils respectent la souveraineté et le droit à l'autodétermination des peuples d'Amérique centrale. En effet, s'ils persistent à maintenir une

\*Reprise des débats de la 11<sup>e</sup> séance.

attitude contraire, toutes les tentatives visant à trouver une solution juste, durable et pacifique aux problèmes de la région seront vouées à l'échec.

14. Nous estimons que nos peuples parviendront à la paix et à la liberté véritables non point par l'imposition d'un régime armé et idéologique, mais par une intensification de la culture, l'amélioration des conditions générales de vie, la liberté de pensée, de façon qu'à partir de la diversité des opinions et des tendances on puisse construire le consensus social et la stabilité politique nécessaires à leur développement soutenu, permettant ainsi de réaliser de mieux en mieux les aspirations nationales et d'assurer sans restriction le respect de tous les droits humains individuels et sociaux.

15. El Salvador reconnaît que, partant du libre exercice démocratique que chacun des pays centraméricains devra adopter sur le plan intérieur, la paix et la démocratie dans la région seront assurées et renforcées. Une fois dépassée cette étape sombre de notre histoire commune, les mécanismes d'intégration et de coopération seront réactivés et nous forgerons solidairement un destin meilleur et plus uni dans la région.

16. A cette occasion, je tiens à réitérer, au nom de mon gouvernement et de mon peuple, l'espoir fervent et la ferme conviction que nous obtiendrons la paix le plus tôt possible, afin de donner une forme concrète et effective à toutes les aspirations des peuples centraméricains pour l'établissement de la démocratie, le règne de la justice sociale, le plein respect des droits de l'homme et la fraternité internationale. Dans cet esprit, je tiens à lancer un appel sincère à la bonne volonté, à la compréhension et à l'entente, afin de régler nos différends de la façon la plus appropriée pour atteindre la paix convoitée à laquelle aspirent nos peuples, cette paix si nécessaire en ces jours douloureux où les nuages de l'affrontement et de la guerre obscurcissent nos horizons.

17. Dans le cas particulier de mon pays et de l'Amérique centrale, la tâche ardue et difficile de réaliser la paix est une responsabilité historique devant Dieu, devant nos peuples et devant la communauté internationale.

18. Je suis pleinement convaincu que c'est par des mécanismes démocratiques que l'on parviendra à une coexistence harmonieuse, compatible avec les idéaux de nos peuples.

19. C'est pour cela qu'en dépit des obstacles et des dangers qui nous guettent nous ne faiblirons pas dans notre tâche; bien au contraire, nous sommes disposés à redoubler d'efforts et à maintenir toute la bonne volonté nécessaire jusqu'au jour où les objectifs de paix que le peuple salvadorien nous a confiés seront atteints.

20. Dans le contexte de la crise d'El Salvador, on remarque la conjugaison de facteurs d'ordre international et d'ordre interne à la fois. Il faut y ajouter les conséquences découlant de phénomènes naturels.

21. La crise économique mondiale a atteint l'économie d'El Salvador; ses effets résident dans une détérioration de notre capacité d'achat, des problèmes de balance de paiements, l'augmentation de l'endettement extérieur et autres facteurs. Si l'on y ajoute la crise économique interne, aggravée par des phénomènes naturels récents et l'action systématique de destruction irrationnelle de ces insensés qui considèrent comme une question de tactique la destruction de la structure nationale et des sources d'emploi, on peut comprendre le degré de sacrifice du peuple salvadorien et sa volonté de lutter pour la paix et pour des formules démocratiques. Mais notre peuple ne cédera jamais devant le spectre du chantage et de la destruction.

22. Manifestement, les efforts visant à renforcer les relations économiques doivent s'assortir d'une réduction des conflits internationaux qui permettra un développement plus juste et une coexistence plus harmonieuse dans la société internationale, et spécialement dans ces pays qui sont manipulés par des intérêts étrangers.

23. Nous avons relevé avec un vif plaisir l'intensification de la présence des pays latino-américains au sein du Mouvement des pays non alignés, ce qui est un signe de réaffirmation du respect de la souveraineté et de l'indépendance de tous les Etats.

24. C'est ce que j'ai déclaré dans la lettre que j'ai adressée le 1<sup>er</sup> juillet dernier à Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, en sa qualité de présidente du Mouvement des pays non alignés. Je suis persuadé qu'au cours de son mandat à la tête du Mouvement on reviendra au chemin initial marqué par les principes constitutifs d'équidistance et de véritable non-alignement, ce qui permettra aux pays du tiers monde de disposer à nouveau d'une enceinte appropriée pour présenter leurs positions communes et faire face à la crise internationale. Nous espérons que cette attitude contribuera positivement à canaliser les initiatives du Mouvement dans le cadre de l'orientation idéologique qui a constitué la raison initiale de sa création.

25. El Salvador tient à réaffirmer qu'il est solidaire de la république sœur d'Argentine dans ses aspirations visant à obtenir l'exercice de sa souveraineté sur les îles Malvinas et nous lançons un appel fervent aux pays intéressés au conflit afin qu'ils résolvent leurs différends au moyen de négociations dans le cadre de cette organisation universelle.

26. Quant au conflit du Moyen-Orient, mon pays tient à déclarer que sa persistance et ses conséquences imprévisibles sont des causes de vives préoccupations pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Seule une solution juste et durable permettra de surmonter la crise dans cette région, ce qui rend indispensable que tous les membres de la société internationale reconnaissent l'existence formelle de l'Etat d'Israël et son droit de vivre à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, à l'abri de toute menace ou pression extérieure, tout comme il faut qu'ils acceptent et reconnaissent le droit du peuple palestinien d'établir son Etat national. Ces deux aspirations sont légitimes et, à notre avis, indispensables pour aboutir à une solution satisfaisante.

27. Quant à la situation au Liban, mon pays réitère sa conviction profonde que, pour permettre une solution pacifique, il est indispensable, en premier lieu, que la trêve conclue soit respectée par toutes les parties intéressées, de manière à aboutir plus tard au retrait de toutes les forces étrangères, afin de permettre au Liban d'exercer sa pleine souveraineté et son droit à l'autodétermination. On ne pourra jamais accepter le démembrement de l'Etat national.

28. La recherche de solutions pacifiques et démocratiques aux conflits est la manière appropriée d'arriver à la réconciliation nationale et internationale.

29. Mon pays est vivement préoccupé par la tournure prise par certains événements qui, loin de contribuer à la solution des différends entre Etats, ne fait que les aggraver. Il en va ainsi de la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Cependant, cette guerre ne doit pas susciter dans la communauté internationale un sentiment de frustration et d'impuissance.

30. Le Gouvernement salvadorien est extrêmement inquiet de la nature du conflit en Afghanistan. Chacun peut voir que la politique expansionniste de l'Union soviétique, outre qu'elle est aberrante, fait peser une

menace sur la sécurité et la coexistence pacifique entre Etats.

31. C'est ainsi que le peuple et le Gouvernement salvadoriens formulent des vœux pour que le peuple afghan soit en mesure de choisir son destin dès que possible et à l'abri de toute ingérence.

32. Quant à l'intervention militaire du Viet Nam au Kampuchea, mon gouvernement estime que le retrait des troupes vietnamiennes est la condition qui s'impose si l'on veut instaurer la paix en Asie du Sud-Est.

33. Il est regrettable de constater que, en dépit des résolutions et des appels qui lui ont été lancés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales, le Gouvernement sud-africain ne prend aucune mesure concrète pour éliminer sa politique de ségrégation raciale. La pratique et l'expansion de l'*apartheid* sont une variable constante du système de domination imposé par le Gouvernement sud-africain et une violation de la justice sociale, des droits fondamentaux de l'homme et de la paix et de la sécurité internationales. En conséquence, El Salvador réitère qu'il condamne l'*apartheid* et invite l'Organisation des Nations Unies et les autres instances internationales à redoubler d'efforts pour parvenir à l'élimination de cette pratique. De même, mon pays condamne l'occupation illégale du territoire de la Namibie par le Gouvernement sud-africain.

34. Les nouveaux conflits qui affectent la société internationale augmentent regrettablement l'hostilité et la tension dans les relations internationales, ce qui devrait nous inciter à réfléchir sur l'état de crise générale qui menace la communauté internationale dans son ensemble.

35. L'invasion du Tchad, appuyée par le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne, est une manifestation évidente des visées totalitaires tendant à une domination mondiale. L'Amérique centrale, qui actuellement connaît une ingérence étrangère déstabilisante et antidémocratique, comprend les difficultés et les implications qui en découlent. El Salvador ne peut donc qu'exprimer son appui au respect du principe de l'autodétermination du peuple tchadien et du principe de non-intervention dans ses affaires intérieures.

36. C'est avec une grande consternation que j'en viens à la destruction de l'avion civil sud-coréen par l'Union soviétique, qui a causé la mort de 269 personnes. Outre que cet acte défie les normes de l'aviation civile internationale, il représente une violation injustifiable des droits fondamentaux de l'homme et un acte de barbarie sans précédent. Le peuple et le Gouvernement salvadoriens condamnent énergiquement cet acte irrationnel et partagent la douleur des familles des victimes innocentes et, particulièrement, du peuple sud-coréen. D'autre part, nous nous étonnons que devant cet acte inadmissible nombre d'organisations internationales chargées de veiller à la sauvegarde des droits de l'homme n'aient pris aucune mesure et, en conséquence, nous les exhortons à éliminer les pratiques discriminatoires appliquées pour juger des gouvernements sur la base de considérations idéologiques.

37. L'antagonisme s'accroît en Amérique centrale en raison de l'interventionnisme manifeste de certains régimes dans les affaires extérieures et intérieures d'autres pays, tout comme s'accroissent la course aux armements irrationnelle et la tolérance du trafic illégal des armes.

38. Mon gouvernement est conscient de ce danger et c'est pourquoi, conformément à ses objectifs démocratiques internes, sa politique étrangère se fonde sur le

respect des principes doctrinaires universels et s'identifie aux luttes revendicatives des pays du tiers monde, auxquels nous unit le dénominateur commun du sous-développement et la recherche d'un avenir meilleur grâce à un développement équitable et à une coopération juste et active entre toutes les nations du monde.

39. Dans mon pays, le chemin difficile vers la paix et la démocratie se fonde sur le consensus des citoyens et sur leur ferme volonté de réaliser ces objectifs et de laisser derrière eux la longue et sombre période de terreur qu'ils ont traversée.

40. Nous savons que, pour réaliser ces aspirations, il faut être animé de la volonté politique de vivre dans un système démocratique, ce qui exige l'engagement unanime du peuple et de ses dirigeants. C'est précisément ce qui inspire le peuple et le Gouvernement salvadoriens dans leurs efforts visant à assurer aux générations futures une patrie où elles vivront dans la dignité et à l'abri de la vengeance et de la crainte.

41. Si nous voulons instaurer la paix en Amérique centrale et éviter les souffrances et les effusions de sang à nos peuples, nous ne pouvons continuer d'être victimes de l'interventionnisme et d'actes de déstabilisation de la part d'autres pays, et devons exiger que soit respecté le processus démocratique de nos pays respectifs afin qu'ils puissent œuvrer à la paix et au développement social et économique.

42. Le problème en Amérique centrale est un problème régional, étant donné qu'il se pose à l'ensemble de la région. Il revêt aussi une dimension multilatérale étant donné qu'il affecte tous les pays de la région. Dans ce sens, le moyen de trouver une solution à la crise est simultané et global vu la relation qui existe entre les facteurs.

43. La paix est la solution à la crise qui sévit en Amérique centrale; pour l'instaurer, nous devons œuvrer à la réalisation de quatre points essentiels : premièrement, promouvoir le développement intégré et équilibré dans la région qui s'oriente vers la restructuration et le changement social; deuxièmement, établir, promouvoir et développer des institutions démocratiques, pluralistes qui participent à la vie du pays; troisièmement, veiller au respect des droits de l'homme dans leurs différents aspects; quatrièmement, rétablir la sécurité en Amérique centrale en rejetant l'agression et l'intervention étrangères.

44. Dans ce contexte, mon gouvernement reconnaît la nécessité de recourir au dialogue régional pour favoriser un accord conduisant à la paix, à l'abri de l'ingérence et des pressions extérieures. Le dialogue présuppose que l'on renonce à la violence et présuppose aussi que les parties agissent de bonne foi, dans un esprit de compréhension qui respecte les vues et positions opposées. En d'autres termes, dans le dialogue il ne peut y avoir ni vainqueur ni vaincu et, partant, seule la bonne entente peut permettre l'instauration de la paix pour tous. Nous avons proposé un dialogue régional à l'Assemblée générale ainsi qu'à l'Organisation des Etats américains, et en mars dernier nous avons avancé cette proposition au Conseil de sécurité, espérant que la communauté internationale serait en mesure de comprendre nos aspirations.

45. Ce que nous recherchons, c'est une solution pacifique et démocratique aux problèmes de l'Amérique centrale, étant donné qu'elle seule peut assurer une existence harmonieuse conforme aux principes du droit international.

46. Nous souhaitons parvenir à un dialogue régional, car nous ne pouvons pas être partie, ni passivement ni

activement, au conflit entre l'Est et l'Ouest, ni être victimes d'une tragédie où des acteurs, des critiques et des spectateurs étrangers se chargeraient gratuitement de nous indiquer la voie à suivre. Les problèmes de la région doivent être réglés par les pays d'Amérique centrale eux-mêmes. Ce n'est qu'ainsi que l'on trouvera une solution reposant sur des bases fermes, qui garantira pour l'avenir un équilibre harmonieux et une stabilité politique et sociale.

47. Nous estimons qu'il est nécessaire qu'une solution pacifique à la crise de l'Amérique centrale comprenne les éléments suivants.

48. Le premier élément a trait à l'application des principes traditionnels du droit international, tels que le respect de l'autodétermination des peuples, l'égalité juridique des Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le règlement pacifique des différends et la coopération au service du développement.

49. Pour que la paix soit rétablie en Amérique centrale, il importe particulièrement que la démocratie soit instaurée dans chaque pays de la région, recherchant l'application d'un processus véritablement démocratique dans les domaines politique, économique et social.

50. En outre, il est nécessaire de promouvoir la création d'un mécanisme de réconciliation interne, notamment dans les pays qui sont divisés, afin de permettre à tous les secteurs de prendre part au processus politico-démocratique du pays.

51. La démocratie dans la région constitue une condition *sine qua non* à la paix. Si un seul pays ne favorise pas le processus démocratique et n'en encourage pas les valeurs, cela perturbe l'harmonie et la stabilité. Si la démocratie n'est pas institutionnalisée, il ne peut y avoir d'équilibre. Les processus non démocratiques qui s'inspirent du marxisme sont, de par leur nature même et leur conception de l'histoire, expansionnistes.

52. Pour garantir la sécurité des Etats de l'Amérique centrale, il faut également freiner la course aux armements et établir un inventaire des armements afin de pouvoir les réduire.

53. La limitation des forces régulières et l'interdiction des forces irrégulières, ainsi que la limitation et la réduction des conseillers militaires et d'autres étrangers participant à des activités semblables, doivent intervenir, et un contrôle effectif du trafic des armes, dans la région et en dehors de la région, destinées à des personnes, des organisations ou des groupes qui s'efforcent, par une action armée, de déstabiliser les gouvernements doit également être établi.

54. Il est également important de trouver des mécanismes de coopération économique et d'échange régional afin de restructurer les processus d'intégration économique, rendant possible le changement social et le développement.

55. Tout cela exige l'acceptation, un développement approprié et la création de mécanismes de contrôle, de surveillance et de garanties pour un respect strict et réel des accords que l'on pourrait conclure. De plus, il faudra établir des instruments de coercition suffisante pour mettre en cause la responsabilité de ceux qui y porteront atteinte.

56. Le Groupe de Contadora, de par sa démarche régionale et latino-américaine, jouit également de l'appui international, et il réussit par ses efforts à alléger les tensions et contribue à l'édification de la paix.

57. Nous devons nous rappeler que les processus de paix exigent que la confiance se gagne par des faits et des actes; c'est ainsi qu'elle s'accroît et se consolide. Malheureusement, elle peut également se détériorer et se perdre.

Ce n'est pas l'opinion d'une tierce partie qui compte, mais la façon dont les discussions sont perçues par les gouvernements et les pays directement intéressés. En conséquence, nous réaffirmons formellement à cette tribune, et nous le ferons en d'autres instances également, que nous sommes persuadés que le dialogue multilatéral dans la région et dans une solution globale sont le meilleur moyen de parvenir à la paix et à la concorde en Amérique centrale.

58. Il est regrettable que, dans le contexte de cette assemblée générale, le Nicaragua ait présenté une demande, à savoir l'inscription de la question sur la situation en Amérique centrale, qui, sans aucun doute, aura des effets négatifs sur les efforts du Groupe de Contadora, car ce groupe sera affaibli par les tentatives faites pour internationaliser le conflit et y faire intervenir d'autres protagonistes qui ne connaissent pas la réalité régionale ou qui s'inspirent de motifs étrangers. La demande du Nicaragua est contraire à l'esprit de paix du Groupe de Contadora et à l'objectif de paix en Amérique centrale.

59. Il a été clairement déclaré et reconnu que la crise dans mon pays a pour origine des conditions socio-économiques et des politiques internes qui ont favorisé l'injustice et l'aliénation sociale. Afin de remédier à cette situation, on a adopté des mesures initiales fondamentales qui devront renforcer les mécanismes appropriés pour que le nouveau processus de transformation sociale, économique et politique devienne une réalité, afin que les Salvadoriens puissent connaître un véritable pluralisme politique, élevant notre société à un niveau démocratique et à une pleine participation sociale et au progrès de la société tout entière.

60. Pour atteindre ces objectifs, des réformes structurelles ont été établies et élargies, et leurs résultats sont bien connus dans notre pays et à l'étranger. Les buts élevés poursuivis par la réforme agraire et la nationalisation de la banque et du commerce extérieur sont la preuve de la volonté nationale d'éliminer définitivement les facteurs internes qui sont à l'origine de la crise sociale.

61. Afin de parvenir à la démocratie et à l'harmonie internes, le Gouvernement salvadorien a élaboré, avec les commissions de paix et des droits de l'homme, la loi d'amnistie et de réhabilitation civique, approuvée par décision unanime des membres de l'Assemblée constituante.

62. Nous sommes convaincus que le problème d'El Salvador est complexe et qu'il a des causes internes et externes, mais l'interventionnisme fondé sur un internationalisme politique et idéologique mal compris nous empêche, en réalité, de progresser plus rapidement dans la voie de la démocratisation.

63. Sur le plan interne, nous nous efforçons de réaliser la paix et nous estimons que dans le cadre de cette conception les élections qui doivent se tenir prochainement dans notre pays, avec la participation de tous les Salvadoriens épris de démocratie, sont un moyen et le début d'un processus pour parvenir à une paix définitive et permanente, afin d'édifier un système démocratique.

64. Pour parvenir à ces objectifs, mon gouvernement s'est déclaré disposé à favoriser la participation de toutes les forces politiques, sans exclusion, au programme de paix qui a été conçu. Dans cet ordre d'idées, la commission de paix a invité clairement au dialogue le secteur politique de l'opposition armée, pour déterminer les conditions et garanties de sa participation aux élections futures. Des contacts et des réunions initiales entre cette commission de paix et le secteur de l'opposition armée ont eu lieu et le processus de dialogue est déjà entamé.

De même, de nombreux appels ont été lancés aux éléments armés pour qu'ils déposent les armes et participent sans rancœur et sans vengeance à la reconstruction de la patrie et au renforcement des institutions démocratiques permettant l'établissement d'un système social fort, pluraliste et à participation pour favoriser le progrès intégral de notre société.

65. Au nom du peuple salvadorien, mon gouvernement a proposé une option démocratique véritable à notre situation, afin que la paix soit le résultat naturel d'un processus politique fondé sur le consensus social, sur le résultat des prochaines élections et sur la souplesse croissante de notre système démocratique.

66. Dans ce contexte, la paix devra également être le produit de la consolidation des réformes sociales, de la reprise économique et du règne des droits de l'homme.

67. Ainsi, je tiens à terminer en lançant un appel pour que, tous ensemble, nous réfléchissions en cette heure de sang et de feu à la nécessité urgente du dialogue de paix. Il y a eu trop de morts dans mon pays et dans d'autres pays, des morts à qui, comme l'a dit le poète, on a demandé de donner leur vie pour obtenir la paix. Ils ont donné leur vie sans protestation, mais ils n'ont pas obtenu la paix.

68. M. DOST (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer les sincères félicitations de la délégation de la République démocratique d'Afghanistan ainsi que mes félicitations personnelles à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, sous votre direction sage et compétente de diplomate expérimenté et chevronné, la présente session sera couronnée de succès. Je puis vous assurer de la pleine coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

69. Je voudrais également rendre un chaleureux hommage à M. Imre Hollai, président de la trente-septième session, pour la manière excellente et exemplaire avec laquelle il a dirigé les travaux de cette session.

70. Nous rendons également hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie pour rehausser l'efficacité et le prestige moral de l'Organisation.

71. Comme toute autre nation, la République démocratique d'Afghanistan a un grand intérêt dans la préservation de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument universel pour maintenir la paix et la sécurité et pour promouvoir l'amitié, la coopération et la détente entre les nations.

72. Une autre année de turbulence, d'insécurité et d'innombrables problèmes politiques, sociaux et économiques s'ajoute à l'histoire du monde. Il ne fait pas de doute que tous les Membres avaient espéré pouvoir signaler la réalisation des objectifs que nous avons énoncés dans la Charte des Nations Unies et qui ont pour nous tous une importance primordiale.

73. Certains exemples isolés mis à part, non seulement les problèmes d'ordre mondial sont restés graves mais certains de ces problèmes internationaux se sont même aggravés, ce que nous déplorons.

74. La menace d'une guerre nucléaire n'a jamais été plus présente que dans l'état actuel des relations internationales. Non seulement la poussée psychologique et matérielle vers pareille catastrophe continue sans cesse, mais le rythme de la course aux armements classiques et nucléaires a atteint des niveaux sans précédent.

75. Les horribles doctrines de « sécurité par la force », de « négociations à partir d'une position de force », de « guerre nucléaire limitée ou prolongée » sont des ombres qui ont plané sur la vie de notre planète au cours

de l'année dernière. Les menaces à la survie même de la race humaine sont toujours plus manifestes, notamment eu égard à la politique actuelle de réarmement et d'affrontement total du gouvernement actuel des Etats-Unis d'Amérique.

76. Le cri puissant des masses du monde entier en faveur d'une cessation immédiate de la course aux armements et en faveur du désarmement, notamment dans le domaine nucléaire, n'a pas été entendu. Les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale adoptées à cet effet ont été écartées de manière irresponsable par les milieux fauteurs de guerre des Etats-Unis. Au mépris total des aspirations et des intérêts de la majorité écrasante des nations, qui sont reflétés dans ces résolutions, le Congrès des Etats-Unis s'est hâté d'approuver une loi après l'autre, assignant des milliards de dollars à la production d'armes de destruction en masse aussi monstrueuses et horribles que les missiles MX, les Pershing II et les missiles de croisière, les armes chimiques dites binaires, les sous-marins Trident, les bombardiers stratégiques B-1 et bien d'autres. La République démocratique d'Afghanistan, membre de la famille des nations qui deviendraient inévitablement les victimes innocentes d'une guerre nucléaire mondiale, ne peut que condamner vivement la politique militariste adoptée par le Gouvernement et le Congrès des Etats-Unis.

77. C'est dans ce contexte que nous suivons avec une vive inquiétude l'évolution de la situation qui résulte des plans des Etats-Unis de déployer des centaines de missiles Pershing II et de missiles de croisière sur le continent européen, où se trouvent déjà accumulé un potentiel destructeur excessif. Si ce dessein agressif des Etats-Unis visant à obtenir la supériorité militaire sur l'Union soviétique en Europe et ailleurs est poussé jusqu'au bout comme prévu, nous sommes persuadés qu'un nouveau pas sera franchi dans l'escalade de la course aux armements, menaçant plus que jamais l'existence de l'humanité.

78. Ecarter le danger d'un holocauste thermonucléaire représente donc la tâche primordiale de la communauté internationale.

79. Les propositions constructives et réalistes de l'Union soviétique relatives à la limitation des armes nucléaires en Europe, sa déclaration unilatérale de ne pas employer l'arme nucléaire en premier et les récentes propositions présentées par M. Youri Andropov ont reçu l'appui écrasant de la communauté internationale. Nous réaffirmons notre plein appui à ces initiatives ainsi qu'à la proposition des Etats parties au Traité de Varsovie tendant à conclure un traité de non-recours à la force armée et de maintien de relations de paix entre ces pays et les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN]. Nous appuyons les propositions de l'Union soviétique faites récemment dans les lettres de M. Andrei Gromyko adressées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et nous nous joignons à la demande tendant à les inclure à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale.

80. Les questions relatives à l'économie mondiale, aux relations économiques internationales et au développement sont directement liées aux questions de paix et de stabilité. Les perspectives en matière de développement économique mondial et de coopération dépendent des succès obtenus par les forces éprises de paix pour ce qui est de l'objectif principal de la Charte des Nations Unies, qui est de préserver les générations futures du fléau et des horreurs de la guerre et de préserver et renforcer la paix. Il est de fait que les ressources énormes qui sont gaspillées pour une course aux armements stérile

pourraient être utilement affectées aux activités de développement et à la coopération économique internationale.

81. La présente session de l'Assemblée générale a lieu au moment où les conditions économiques internationales sont devenues beaucoup plus difficiles et beaucoup plus graves. La crise prolongée du système capitaliste mondial s'est répercutée de façon négative sur les économies nationales des pays en développement et les relations économiques internationales dans leur ensemble.

*M. Chňoupek (Tchécoslovaquie), vice-président, prend la présidence.*

82. L'écart se creuse entre les niveaux de développement économique dans les pays développés et dans les pays en développement, et il devient de plus en plus difficile de mener à bien les tâches et d'atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56, annexe]. Le processus de restructuration des relations économiques internationales et la mise en œuvre du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)] ont été nettement ralentis, voire arrêtés. Je voudrais attirer l'attention de cette assemblée sur la situation alarmante et la crise économique auxquelles sont confrontés les pays les moins développés, notamment ceux qui se trouvent dans une situation défavorisée du fait de leur situation géographique de pays sans littoral. La lenteur extrême avec laquelle est exécuté le Nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés<sup>1</sup> est particulièrement décevante. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'appliquer pleinement et efficacement le Nouveau Programme substantiel d'action et de fournir une assistance financière aux pays les moins développés en montants et à des conditions qui correspondent à leurs besoins de développement immédiats et à long terme.

83. Le fardeau énorme des problèmes économiques qui pèse sur la grande majorité des nations s'est accru du fait de l'emploi de plus en plus important du système financier international en tant que moyen de pression et d'intimidation pour promouvoir les intérêts économiques et politiques égoïstes des dirigeants capitalistes du monde.

84. Les foyers de tension et de conflit dans le monde entier ont été exacerbés par une présence militaire impérialiste renforcée, notamment celle de l'impérialisme des Etats-Unis, qui vise à internationaliser des problèmes internes, bilatéraux ou régionaux. Il n'y a guère d'endroits au monde où la présence menaçante des forces impérialistes d'intervention ne provoque pas l'accroissement de la menace à l'égard de la sécurité et de la stabilité des pays dans ces régions.

85. Dans l'océan Indien, la présence navale des Etats-Unis s'est nettement accrue ces dernières années, et les nations de la région attendent toujours de voir la transformation tant désirée de cette région en zone de paix.

86. En opposition avec les désirs des nations aux alentours, qui voudraient voir l'océan Indien et les zones proches sans bases ni installations militaires, les Etats-Unis ont accru de manière importante leurs installations militaires sur l'île mauricienne de Diego Garcia. Cela est conforme à la politique expansionniste des Etats-Unis et de ses alliés qui ont empêché la Conférence sur l'océan Indien qui était proposée par les membres non alignés du Comité spécial de l'océan Indien, conférence qui devait se tenir en mai dernier à Colombo.

87. L'appel lancé par le Président de Madagascar, M. Ratsiraka, pour une conférence au sommet des Etats

du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, initiative pleinement appuyée par mon gouvernement, se heurte également à des obstacles soulevés par les milieux impérialistes.

88. Nous espérons que la présente session lancera un appel en faveur d'une conclusion rapide des travaux préparatoires et de la convocation de la Conférence sur l'océan Indien en 1984 au plus tard.

89. La réponse froide et négative de certains pays à l'initiative importante que représente la proposition de la République populaire mongole en faveur d'une convention sur la non-agression mutuelle et le non-recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et du Pacifique<sup>2</sup> a retardé l'instauration de la paix et de la stabilité dans ces régions.

90. Malgré l'échec évident des desseins impérialistes et hégémonistes contre la République populaire du Kampuchea, ces milieux n'ont pas encore l'intention de se soumettre à des réalités qui ne sont pas de leur goût. Il est grand temps que la communauté internationale rétablisse le droit légitime du peuple du Kampuchea d'être représenté à cette assemblée. Les nombreuses propositions présentées par les trois pays de l'Indochine, en particulier la proposition récente émanant de la conférence au sommet de ces pays visant à la normalisation de la situation dans la région de l'Asie du Sud-Est [voir A/38/98], ont ouvert des perspectives favorables à la cessation des hostilités régionales.

91. Au Moyen-Orient, l'évolution de la situation n'est guère encourageante. Les territoires palestiniens et autres territoires arabes, y compris Jérusalem et les hauteurs syriennes du Golan, continuent d'être occupés par les forces israéliennes. Le refus des droits inaliénables du peuple palestinien, qui est au cœur du problème ainsi que le dessein sioniste de créer un « grand Israël » ont fait de toute la région une source permanente de menace à l'égard de la sécurité du monde entier. Nous sommes persuadés que le défi arrogant d'Israël à l'égard des normes et principes internationaux aurait cessé depuis longtemps face à la pression morale de l'opinion publique mondiale déclarée si l'impérialisme des Etats-Unis avait refusé à Israël les moyens politiques, financiers et militaires qu'il offre si généreusement à la machine de guerre sioniste.

92. Depuis l'année dernière, la situation au Liban risque de provoquer une nouvelle guerre totale au Moyen-Orient. Le remplacement des forces israéliennes à Beyrouth par les contingents des pays de l'OTAN et leur intervention flagrante dans les hostilités internes ont aggravé sérieusement l'inquiétude devant le risque d'internationalisation du conflit au Liban. Nous condamnons le bombardement barbare des villes et villages libanais par les forces navales des Etats-Unis.

93. L'expérience de ces dernières années a discrédité toute tentative visant à isoler les éléments de la crise du Moyen-Orient en prescrivant pour leur solution des marchés séparés et des ententes provisoires.

94. La cessation de l'agression israélienne contre les pays arabes, l'évacuation immédiate et complète des forces israéliennes des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, et l'exercice par le peuple palestinien, sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], de son droit à l'autodétermination sont ainsi les conditions indispensables pour parvenir au règlement complet attendu depuis longtemps.

95. La Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983, nous a fourni la plus récente évaluation

faite par la communauté internationale de ce problème malheureux qui pèse sur sa conscience depuis près de 35 ans. On a réaffirmé à cette occasion qu'il ne saurait y avoir de solution durable, complète et juste au problème du Moyen-Orient si le peuple de Palestine n'exerçait pas réellement ses droits inaliénables, y compris son droit à établir son propre Etat national en Palestine. Conformément au paragraphe 6 de la Déclaration de Genève sur la Palestine<sup>3</sup>, nous invitons le Conseil de sécurité à mettre en place des arrangements institutionnels appropriés en vue de convoquer une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient.

96. Nous voudrions ici réaffirmer notre ferme appui aux courageux patriotes palestiniens, syriens et libanais dans leur lutte héroïque contre l'agression et l'occupation impérialistes et sionistes.

97. La partie australe de l'Afrique reste la cible permanente de la politique de répression raciste du régime de Pretoria en Afrique du Sud, avec l'occupation et la répression en Namibie ainsi que l'agression et les actes d'intimidation contre les pays africains indépendants de la région.

98. La période considérée n'a pas manqué de fournir de nouvelles et nombreuses preuves de l'intransigeance du régime d'*apartheid* à l'égard de la mise en œuvre du plan des Nations Unies pour la Namibie; cette période a fourni de nouveaux exemples des desseins déstabilisateurs et agressifs de Pretoria contre l'Angola, le Mozambique, le Lesotho et d'autres pays voisins. Le meurtre brutal de plusieurs combattants de la liberté sud-africains, perpétré par le régime d'*apartheid*, au mépris total des appels répétés à la clémence, montre une fois de plus que le régime en Afrique du Sud n'a nullement l'intention, contrairement à ce qui se dit dans certaines capitales, d'introduire un changement significatif dans son système criminel et odieux.

99. Faut de l'appui qu'il reçoit des pays impérialistes, et en particulier de l'impérialisme des Etats-Unis, le régime de Pretoria a pu s'opposer à toute solution aux problèmes majeurs dont il est responsable. Nous promettons notre appui total aux Etats de première ligne et au peuple héroïque de Namibie, sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], ainsi qu'au peuple opprimé de l'Afrique du Sud et à son avant-garde, l'African National Congress.

100. Nous sommes solidaires de nos frères libyens, face aux violations répétées et flagrantes de leur souveraineté et de leur indépendance par les Etats-Unis, et nous demandons que ces menaces cessent immédiatement.

101. La situation en Amérique centrale est devenue une source de préoccupation croissante, non seulement pour les peuples de la région mais également pour la communauté internationale tout entière. Il est indéniable que la cause principale de la tension et des hostilités dans cette région est la politique interventionniste et agressive des Etats-Unis.

102. Les complots et les machinations dirigés contre le Nicaragua par l'organisation, l'entraînement et l'armement de contre-révolutionnaires somozistes, qui sont lancés dans ce pays à partir de pays voisins pour commettre des actes de subversion et de sabotage et pour saper la révolution, n'ont fait que s'intensifier. L'attaque aérienne pirate contre la ville de Managua est une preuve de la nature cynique de l'agression qui s'intensifie contre le Nicaragua.

103. Au cours de l'année dernière, le blocus impérialiste s'est resserré autour des peuples révolutionnaires de Cuba, de la Grenade et du Suriname, tandis que le recours à l'assistance économique comme moyen de pression

contre plusieurs autres pays latino-américains est devenu essentiel pour les Etats-Unis dont le dessein est de contester la libre volonté des peuples du continent.

104. Nous exigeons que soit rendu à Cuba son territoire illégalement occupé par la base navale des Etats-Unis installée à Guantánamo.

105. Nous réitérons notre appui à l'initiative des Etats membres du Groupe de Contadora en vue de trouver une solution amiable et pacifique à la situation actuelle en Amérique centrale. Nous exprimons notre solidarité constante avec les mouvements de libération nationale, y compris ceux d'El Salvador, du Chili et du Guatemala.

106. Nous tenons à exprimer notre déception devant l'échec de nombreux efforts faits au nom de la communauté internationale pour que cessent les hostilités entre deux pays voisins islamiques, l'Iran et l'Iraq. La poursuite de ces effusions de sang insensées, qui ont déjà entraîné d'énormes pertes matérielles et humaines, ne peut que servir les intérêts de l'impérialisme en lui fournissant le prétexte d'une intervention militaire dans la région. Nous espérons sincèrement que cette guerre fratricide prendra bientôt fin.

107. Notre position à l'égard de la question de Chypre reste inchangée. Nous appuyons pleinement l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le statut non aligné de la République de Chypre. Nous exigeons le retrait des forces d'occupation de ce pays.

108. Nous réaffirmons notre appui à la réunification pacifique de la Corée, sur la base des propositions avancées par la République populaire démocratique de Corée.

109. La République démocratique d'Afghanistan, défenseur acharné de la cause de la décolonisation, se prononce en faveur de l'exercice rapide par le peuple de Porto Rico de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance; de la restitution à la République argentine des îles Malvinas; de la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple de la République arabe sahraouie démocratique; et de la restitution des îles Malgaches — les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India — à la République démocratique de Madagascar.

110. Nous avons espéré que, pendant la période qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la tension dans la région de l'Asie du Sud-Ouest aurait diminué, ouvrant ainsi la voie à l'instauration d'un climat de confiance favorable aux négociations entre l'Afghanistan et deux de ses voisins. La réalité malheureuse d'une guerre impérialiste et réactionnaire non déclarée menée contre mon peuple, à partir essentiellement du territoire du Pakistan, constitue l'obstacle à la conclusion d'un accord sur la base duquel se fonderont les relations futures de nos pays.

111. Cette guerre impie, qui représente en fait une extension régionale du complot impérialiste mondial visant à déstabiliser et à soumettre des nations indépendantes et souveraines et à les obliger à entrer dans l'orbite impérialiste, est dirigée par les milieux agressifs des Etats-Unis et réalisée de concert avec les autres pays et forces réactionnaires et hégémonistes de la région qui sont complices. La nature destructrice, inhumaine, moyenâgeuse et anticivilisée de cette guerre non déclarée montre ce qu'il en est de l'attitude proclamée d'humanisme, de moralité et de liberté adoptée par l'impérialisme des Etats-Unis, l'hégémonisme chinois et leurs alliés réactionnaires.

112. Les pertes subies par notre peuple depuis le début de la guerre non déclarée contre notre révolution sont immenses. A la suite des activités subversives des bandes

contre-révolutionnaires venant en grande partie du Pakistan, la moitié de toutes les écoles de notre pays, 50 p. 100 de nos hôpitaux, 14 p. 100 des véhicules motorisés des transports publics, 75 p. 100 de toutes les lignes de communication et plusieurs usines hydro-électriques et thermiques du pays, ainsi que d'autres installations publiques ont été détruits. Ces destructions coûtent 24 milliards d'afghanis à notre économie, ce qui équivaut à la moitié du total des investissements consacrés au développement pendant les 20 années précédant la révolution du 27 avril 1978.

113. Je tiens à déclarer devant cette assemblée que le peuple afghan héroïque ne se laissera pas détourner de la voie de principe qu'il a choisie. Il est prêt à faire de nouveaux sacrifices pour sauvegarder sa révolution et son système sociopolitique.

114. Grâce à la détermination de notre peuple laborieux, à la politique économique soigneusement planifiée du Gouvernement révolutionnaire et à l'aide multiple reçue des pays frères, en particulier de l'Union soviétique, notre économie nationale s'est progressivement stabilisée et elle a déjà entamé une croissance stable. Etant donné le rythme actuel d'exécution de notre plan quinquennal de développement socio-économique, nous pensons pouvoir dépasser les objectifs énoncés dans ce plan.

115. Le dévouement de nos forces armées révolutionnaires, la participation active des masses à la défense de la révolution, la capitulation massive des bandes contre-révolutionnaires qui se sont rendues aux forces de la sûreté et leur organisation subséquente en comités pour la défense de la révolution, tout cela a contribué à la normalisation progressive de la situation dans tout le pays et au renforcement des organes locaux du pouvoir d'Etat.

116. Je voudrais exprimer publiquement la sincère reconnaissance de mon Gouvernement pour les efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de son représentant en vue de normaliser la situation autour de l'Afghanistan. Malgré la complexité des problèmes en cause et vu la forme actuelle des négociations, des progrès tangibles ont été obtenus dans le processus des négociations réalisées à Genève entre l'Afghanistan et le Pakistan par l'intermédiaire du représentant du Secrétaire général, M. Diego Cordovez.

117. Il est manifeste que l'intervention armée en République démocratique d'Afghanistan à partir du territoire du Pakistan est à l'origine du problème autour de l'Afghanistan. C'est donc la cessation de cette intervention qui doit constituer l'objet principal des négociations. Une fois cet aspect du problème résolu et une fois données des garanties internationales sûres de la non-reprise de cette intervention, nous aurons les conditions permettant de faciliter le retour des Afghans qui vivent temporairement en dehors de nos frontières. C'est une chose qui est clairement envisagée dans nos propositions du 15 mai 1980<sup>4</sup> et du 24 août 1981<sup>5</sup>.

118. Nous sommes persuadés que, en faisant preuve de réalisme, de volonté politique et de sincérité, il sera possible de parvenir, grâce à des négociations directes, à un accord final qui, s'il est fidèlement appliqué, instaurerait la paix et la stabilité dans la région.

119. L'Afghanistan mène une politique indépendante, pacifique et non alignée active. Nous sommes résolus à suivre cette politique à l'avenir, conformément aux aspirations et au potentiel de notre peuple. Cette position s'appuie également sur notre analyse du rôle de plus en plus crucial joué par le Mouvement des pays non alignés dans les relations internationales. Nous restons attachés aux décisions adoptées par la septième

Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, sous la très compétente direction du Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi. Nous ne ménagerons aucun effort, tant individuellement qu'en coopération avec d'autres, pour donner effet aux décisions de cette conférence, conformément aux principes et objectifs du Mouvement.

120. Je voudrais terminer en citant les paroles de Babrak Karmal, secrétaire général du Comité central du parti démocratique populaire d'Afghanistan et président du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan, qui a déclaré que des relations pacifiques avec tous les pays et peuples du monde, y compris nos voisins, sur la base des principes internationalement reconnus de coexistence pacifique, de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats, de respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance nationale, de l'amitié et de la coopération demeurent les objectifs primordiaux du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan.

121. M. AL-KHALIFA (Bahreïn) [*interprétation de l'arabe*]: J'ai le plaisir, au nom de l'Etat de Bahreïn, de féliciter M. Illueca pour son élection à la présidence de la trente-huitième session. Il ne fait aucun doute que son expérience de diplomate et d'homme politique, au sein du pays ami de Panama, contribuera au succès des travaux de cette session. Je tiens également à remercier M. Imre Hollai pour les efforts qu'il a déployés dans la conduite des travaux de la trente-septième session. Je suis également très heureux de remercier le Secrétaire général de ses efforts inlassables pour renforcer le rôle de l'Organisation, afin qu'elle réalise ses objectifs, tout particulièrement le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

122. Je tiens enfin à féliciter le Gouvernement et le peuple de Saint-Christophe-et-Nevis à l'occasion de l'admission de cet Etat à l'Organisation des Nations Unies.

123. Nous nous réunissons chaque année en cette assemblée internationale pour échanger des points de vue et des pensées sur la manière la plus adéquate d'aborder les nombreuses questions économiques, politiques et sociales touchant la communauté internationale. Les problèmes complexes auxquels le monde fait face à l'heure actuelle n'augurent pas d'avenir meilleur pour les relations internationales. Chaque année, nous assistons à l'intensification des crises internationales face à une communauté internationale impuissante à les enrayer ou à les régler. Les conflits entre les Etats, notamment les deux superpuissances, s'accroissent de jour en jour sans que l'on prête une attention réelle au principe de coopération et de justice dans les relations internationales.

124. Il ne fait aucun doute que pareille situation augmente notre inquiétude et nos appréhensions, la communauté internationale s'étant montrée dans l'impossibilité, 38 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, d'appliquer les principes de non-recours à la force dans les relations entre Etats. Nombre d'Etats continuent de mener une politique reposant sur la force dans les relations internationales, notamment en période de crise politique grave. La partie la plus puissante dans un conflit peut recourir à la force armée contre l'autre partie, au mépris des principes des Nations Unies et des accords internationaux.

125. Les auteurs de la Charte des Nations Unies avaient tenu compte des souffrances endurées par les peuples du monde à la suite du recours à la force lors de deux guerres mondiales destructrices, qui avaient brisé les espoirs de



sécurité et de paix de ces peuples. Les principes de la Charte ont donc été élaborés pour satisfaire les aspirations des peuples du monde et guider les Etats dans leurs relations les uns avec les autres, en tant que préfiguration de l'établissement d'un nouvel ordre dans les relations internationales, fondé sur le principe de sécurité collective à l'intérieur d'un cadre international accepté par tous les Etats Membres.

126. Si nous examinons de près, aujourd'hui, la Charte, que nous avons tous choisi de défendre et de respecter, et si nous considérons la confusion et le désordre graves qui caractérisent les relations internationales, nous constatons des divergences considérables. Les événements ont montré qu'il est impossible de mettre en œuvre le principe de sécurité collective dans la situation actuelle, où certaines grandes puissances appuient des Etats qui mènent une politique d'agression flagrante et continue. Ce fait indéniable est attesté par l'agression permanente d'Israël contre des Etats arabes, sans dissuasion de la part de la communauté internationale.

127. Les questions liées à l'affaiblissement du rôle des Nations Unies dans le règlement des conflits par des voies pacifiques et la non-adhésion aux objectifs de la Charte dans les relations internationales représentent deux problèmes principaux auxquels nous devrions prêter davantage attention si nous souhaitons préserver la solidarité de l'Organisation et renforcer son impact dans les relations internationales. A coup sûr, ces deux problèmes constituent, à notre avis, le défi majeur imposé aux Nations Unies en cette décennie, marquée de problèmes persistants qu'il faut aborder avec patience et raison.

128. C'est ainsi que nous devrions poursuivre une politique conforme aux changements intervenus dans les relations entre Etats, notamment au cours de ces 20 dernières années pendant lesquelles nous avons assisté à des changements importants dans divers domaines. Le Mouvement des pays non alignés a été créé pour énoncer les principes et les normes d'indépendance et de liberté, à l'abri de toute influence étrangère. Le principe de l'interdépendance se meut dans un contexte politique qui vise à instaurer un nouvel ordre mondial fondé sur la coopération, l'égalité et la paix.

129. La déclaration de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à New Delhi en mars dernier [voir A/38/132], a réaffirmé ce point de vue collectif des pays non alignés, indépendamment des différences inhérentes à leurs systèmes politiques, économiques et sociaux. Le principe de l'interdépendance dans les relations internationales est donc devenu une nécessité historique de cette ère et pas seulement un souhait théorique, comme d'aucuns le pensent. Il est par conséquent erroné de penser que le désarmement et la limitation des armes nucléaires vont seulement dans l'intérêt des deux superpuissances et de certaines grandes puissances. La crainte des armes nucléaires et le réarmement sont devenus les spectres de la terreur humaine qui tourmentent l'humanité tout entière. De même, les problèmes économiques examinés par les dirigeants des pays industrialisés, lors de la conférence de leurs chefs d'Etat, tenue à Williamsburg du 28 au 30 mai 1983, intéressent autant les pays en développement que les pays industrialisés.

130. Ce sombre tableau des relations internationales ne doit pas nous décourager. Bien au contraire, il doit nous inciter à agir plus sérieusement sur le plan international. L'appel lancé par le Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, en sa qualité de présidente de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, aux dirigeants du monde afin qu'ils participent à la trente-huitième session de l'Assemblée

générale intervient à un moment où nous avons le plus grand besoin d'une action collective. Nous espérons que les dirigeants du monde, qui prennent part aux discussions de l'Assemblée générale, contribueront à promouvoir le rôle de l'ONU en tant qu'organisation internationale visant à instaurer un ordre mondial qui offrira la stabilité, la sécurité, la paix et la justice à toutes les nations.

131. Nous estimons que la coopération régionale fondée sur l'interdépendance et son interaction sur l'environnement international est un instrument effectif de promotion de la stabilité politique et de maintien de la paix et de la sécurité mondiales. La création du Conseil de coopération du Golfe représente donc une mesure constructive visant à renforcer les liens politiques, économiques et sociaux entre ses membres par une coopération régionale à tous les niveaux, en fonction de leurs capacités. La création de ce conseil est venue fournir naturellement une réponse au développement politique, économique et social de la région, du fait notamment que les Etats membres du Conseil cherchent à rester à l'écart des zones de conflit, de l'influence étrangère et de la polarisation internationale.

132. Le Conseil déploie activement des efforts pour coordonner la coopération entre ses membres. La troisième réunion au sommet du Conseil de coopération du Golfe, tenue à Manama du 9 au 11 novembre 1982, a approuvé un accord économique unifié, qui est entré en vigueur au début de cette année. Cet accord vise à établir une intégration économique entre les Etats membres et à énoncer une politique économique unifiée envers les autres Etats et groupes économiques régionaux, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à la coopération régionale entre Etats.

133. Le problème du peuple palestinien est au cœur du conflit arabo-israélien. Sa solution réside dans la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à la création d'un Etat sur sa terre nationale, sous la direction de l'OLP. Le fait qu'Israël s'est rendu compte de cette réalité l'a amené, depuis la création de son propre Etat, à lancer de nombreuses attaques contre les pays arabes voisins et contre les Palestiniens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires occupés. Son objectif a été chaque fois de créer une situation politique de fait et d'imposer sa politique à ses voisins par la force armée. Le Conseil de sécurité a toujours été incapable de mettre en application les dispositions du Chapitre VII de la Charte, car les Etats-Unis ont, maintes et maintes fois, eu recours au veto pour empêcher l'adoption de tout projet de résolution tendant à imposer des sanctions de dissuasion à l'encontre d'Israël en raison de ses violations flagrantes de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

134. Les dirigeants arabes ont adopté, le 9 septembre 1982, lors de la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez, un plan arabe<sup>6</sup> visant à régler le conflit arabo-israélien, c'est-à-dire la question de Palestine et des territoires arabes occupés. Ce plan en huit points est une sérieuse tentative visant à trouver une solution juste et durable pour la région du Moyen-Orient. Il est clair que les éléments du plan de Fez découlent des principes et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui invitent Israël à se retirer de tous les territoires arabes occupés, y compris de la ville sainte de Jérusalem, et à démanteler toutes les colonies de peuplement qu'il a illégalement établies dans ces territoires. Le plan réaffirme également le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'exercice de ses droits imprescriptibles et inaliénables et à l'établissement d'un Etat indépendant sur sa terre nationale, sous la direction de l'OLP. Ces éléments essentiels ont été réaffirmés à la septième

Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

135. Israël a rejeté le plan de paix de Fez pour le Moyen-Orient ainsi que d'autres initiatives internationales, et a ainsi prouvé, une fois de plus, qu'il n'est pas un Etat épris de paix. Israël a réussi, pendant un certain temps, à dissimuler sa politique expansionniste et à tromper l'opinion publique mondiale en prétendant être un Etat faible qui cherche à entretenir des relations stables et pacifiques avec ses voisins hostiles. Il a de cette façon été en mesure, depuis sa création, de déformer les faits et de commettre des actes d'agression sous des prétextes dénués de fondement. Le monde a quand même fini par connaître Israël sous son vrai jour, un Etat colonisateur et raciste agressif, qui a commis contre le peuple palestinien, dans les camps de Sabra et de Chatila et ailleurs, des crimes et des massacres qui ont choqué le monde par leur horreur.

136. La Conférence internationale sur la question de Palestine s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre, conformément aux résolutions 36/120 C et ES-7/7 de l'Assemblée générale. Cent trente-sept Etats ont assisté à cette conférence, dont 20 en tant qu'observateurs. Pour la première fois, l'OLP a assisté à cette conférence en tant que participant à part entière.

137. La Conférence a adopté la Déclaration de Genève sur la Palestine et le Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens<sup>3</sup>. Dans sa déclaration, la Conférence demande à l'Assemblée générale de convoquer, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, en vue de parvenir à une solution juste et globale du conflit arabo-israélien, dont un élément essentiel serait la création d'un Etat palestinien indépendant. Toutes les parties intéressées au conflit arabo-israélien devraient participer à cette conférence sur un pied d'égalité, y compris l'OLP, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. La Conférence internationale sur la question de Palestine a estimé que le plan arabe de paix, adopté à l'unanimité à Fez, est l'une des propositions devant servir d'orientation à l'action internationale concertée. Dans sa déclaration, la Conférence a énoncé six principes devant régir le règlement pacifique de la question du Moyen-Orient. La Conférence a également établi un programme d'action pour permettre au peuple palestinien d'obtenir et d'exercer ses droits en Palestine, conformément à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux principes du droit international. Nous demandons à l'Assemblée générale d'adopter et de mettre en œuvre les résolutions de la Conférence et nous demandons avec insistance à tous les Etats du monde d'agir sans tarder et de mettre un terme au conflit du Moyen-Orient qui ne fait que s'aggraver.

138. L'année dernière, les forces israéliennes ont envahi le Liban et ont ravagé ou totalement détruit ses villes et ses villages. Elles ont tué des milliers de civils et ont perpétré des crimes horribles contre des Libanais et des Palestiniens innocents et sans armes, prouvant ainsi qu'elles étaient dépourvues de toute moralité.

139. Les événements survenus dans notre Etat frère, le Liban, à la suite de l'invasion et de l'occupation de son territoire par Israël ont entraîné une explosion de la situation au Liban et un accroissement des tensions dans la région. Nous demandons à tous les Etats d'agir et de mettre un terme à l'occupation israélienne du territoire libanais et d'aider le Liban à rester un Etat arabe souverain et uni. Nous nous félicitons de l'accord conclu récemment pour l'ouverture d'entretiens visant la réconciliation nationale de toutes les parties libanaises

intéressées. Nous nous félicitons également du rôle positif qu'a joué à cet égard l'Etat frère du Royaume d'Arabie saoudite.

140. La guerre entre l'Iraq et l'Iran, pays voisins, se poursuit malgré les initiatives et les tentatives de médiation faites par de nombreux organes internationaux, qui ont cherché à mettre fin à cette guerre destructrice, qui a épuisé les ressources humaines, économiques et militaires des deux pays. Le rapport du Secrétaire général du 20 juin 1983<sup>7</sup>, rédigé par la mission qui s'est rendue en Iraq et en Iran pour évaluer les dégâts causés dans les régions civiles par les hostilités militaires, montre l'étendue des dommages subis par les deux pays.

141. On sait fort bien que depuis qu'elle a éclaté cette guerre a eu des effets néfastes, sous une forme ou une autre, dans toute la région. Les pays du Conseil de coopération du Golfe ont déployé des efforts sincères et énergiques pour mettre fin à cette guerre. Les ministres des affaires étrangères du Koweït et des Emirats arabes unis se sont rendus à Téhéran et à Bagdad pour trouver une solution qui instaurerait une paix juste entre les deux Etats musulmans voisins.

142. Nous demandons une fois de plus aux parties en guerre de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de rétablir entre eux des relations normales fondées sur le respect réciproque, des relations de bon voisinage et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

143. Nous nous félicitons à cet égard de la réaction positive de l'Iraq à tous les efforts internationaux de médiation visant à mettre un terme à cette guerre par des moyens pacifiques. Nous espérons que sous peu les deux Etats voisins régleront leurs différends par des moyens pacifiques pour que la paix règne dans toute la région.

144. D'autres questions internationales importantes retiennent l'attention du monde et menacent la sécurité et la stabilité des peuples.

145. Les forces soviétiques continuent d'occuper l'Afghanistan contre la volonté du peuple afghan, qui intensifie, de jour en jour, sa résistance à cette occupation. Nous voudrions réaffirmer que toute solution à cette question doit être conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, aux termes desquelles un appel est lancé pour le retrait des forces soviétiques de l'Afghanistan, de manière que le peuple afghan puisse exercer de nouveau son droit à l'autodétermination, retrouve sa liberté et choisisse son système politique.

146. La situation en Afrique du Sud se dégrade, car le régime raciste de Pretoria persécute de plus en plus impitoyablement la majorité noire. L'Etat de Bahreïn réaffirme son appui à la lutte légitime de la majorité noire contre le régime d'*apartheid*, qui est contraire à toutes les valeurs morales.

147. Le régime d'Afrique du Sud persiste dans sa politique inflexible sur la question de Namibie. Nous regrettons beaucoup que le Gouvernement sud-africain n'ait pas coopéré avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au cours de sa récente visite à Pretoria, en août dernier, mandaté par la résolution 532 (1983) du Conseil de sécurité pour entreprendre des consultations avec les parties au cessez-le-feu en vue d'assurer l'application rapide de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie.

148. En ce qui concerne la question chypriote, nous réaffirmons qu'il est important de parvenir à un règlement pacifique, et nous soutenons les efforts qui sont déployés à cette fin par le Secrétaire général.

149. Nous nous félicitons également des efforts déployés pour régler de façon pacifique le différend entre la Corée du Nord et la Corée du Sud par des négociations inconditionnelles et le respect de la volonté du peuple coréen d'instaurer la paix et la sécurité dans un Etat unifié.

150. On constate un optimisme prudent dans le rapport annuel de 1983 du FMI, en ce qui concerne la situation économique mondiale après la période de récession économique qu'ont subie la plupart des pays du monde. Toutefois, le rapport exprime une certaine inquiétude à propos des barrières et des restrictions douanières imposées aux produits des pays en développement. Ces derniers ont tiré la leçon du passé, soit au cours de la période de l'impérialisme soit au cours de celle qui a suivi, à savoir que les problèmes économiques ne pourront être résolus qu'après une restructuration de l'ordre économique mondial lui-même. Il est urgent d'opérer ce changement pour instaurer un ordre économique fondé sur la justice, l'interdépendance et l'association.

151. La plupart des conférences économiques internationales qui ont eu lieu depuis le début des années 70 ont échoué, du fait que les pays industrialisés riches se sont accrochés à leur politique inflexible et qu'on n'a accordé aucune attention sérieuse au principe de l'interdépendance internationale, qui est de plus en plus reconnu dans le monde en raison des changements intervenus dans les relations économiques et politiques mondiales. Ainsi la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est déroulée du 6 juin au 2 juillet 1983 à Belgrade, n'a pas pu parvenir à des résultats positifs, en raison des politiques de certains pays industrialisés riches.

152. Après les changements qui se sont produits dans les relations internationales au cours de ces trois dernières décades, les pays industrialisés ne doivent plus considérer les pays en développement comme un débouché facile pour leurs produits manufacturés. Ils doivent les considérer comme des partenaires dans un ordre économique mondial qui exige la coopération et l'interdépendance entre tous les Etats. Nous demandons, par conséquent, aux pays industrialisés de ne pas placer d'obstacles sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international.

153. La plupart des questions qui ont été traitées par l'Organisation des Nations Unies et par ses institutions spécialisées revêtent un caractère mondial, car elles touchent, d'une façon ou d'une autre, à la vie humaine dans son ensemble, dans ses aspects politiques, économiques ou sociaux. Le caractère mondial des problèmes actuels devrait rapprocher les nations pour leur bien commun, au lieu de les éloigner, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

154. La délégation de mon pays espère que des solutions appropriées seront adoptées au cours de la présente session pour faire face aux problèmes mondiaux et pour satisfaire les aspirations des peuples du monde. J'ai le grand plaisir de déclarer une fois encore que le Gouvernement et le peuple de Bahreïn sont entièrement disposés à agir avec d'autres nations et d'autres Etats Membres de l'Organisation internationale pour instaurer la justice, la coopération et la paix dans le monde, de manière à ce que les générations futures puissent vivre dans la paix et le bonheur, conformément aux nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies.

155. M. VEGA IMBERT (République dominicaine) [*interprétation de l'espagnol*]: Permettez-moi tout d'abord de féliciter très sincèrement M. Illueca à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, qui revêt une signification particulière pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Notre groupe régional est très fier et très honoré de son élection, en raison de sa capacité et de son expérience reconnues qui nous font espérer que les travaux de cette session seront menés comme il convient.

156. Nous profitons de cette occasion pour féliciter le Président sortant, M. Imre Hollai, pour l'œuvre qu'il a accomplie pendant la trente-septième session de l'Assemblée générale, dont il a dirigé les travaux avec tant de talent.

157. En tant que membre de la grande famille des Caraïbes, j'ai le plaisir de souhaiter chaleureusement la bienvenue au sein de l'Organisation au nouvel Etat libre, souverain et indépendant de Saint-Christophe-et-Nevis. Nous partageons avec les autres pays frères de cette nouvelle nation le plaisir légitime d'avoir exercé le droit le plus sacré d'un peuple : le droit à l'autodétermination.

158. Notre pays a été heureux de participer à la célébration de l'indépendance nationale de ce pays frère auquel nous avons transmis un message d'amitié et de coopération de la part du Gouvernement et du peuple dominicains en réaffirmant une fois de plus la vocation antillaise de la politique actuelle de la République dominicaine.

159. Nous assistons à cette trente-huitième session profondément inquiets devant la détérioration constante du panorama international dans ses aspects divers. Les différentes crises qui perturbent les nations éprises de paix exigent de l'Organisation un effort communautaire afin de trouver les moyens et les mécanismes permettant de faire face aux problèmes et de rechercher les solutions appropriées.

160. Ce grand effort doit être marqué par une coopération internationale active à laquelle participent, de façon solidaire, tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

161. La coopération internationale, élément indispensable à la coexistence harmonieuse entre les nations, doit constituer, dans cette période difficile que traverse l'humanité, la force qui motive nos actions pour désamorcer la situation actuelle.

162. A ce stade de la vie internationale, le domaine des décisions qui intéressent l'humanité ne devrait pas relever d'un nombre réduit et exclusif de nations. Notre pays aspire à ce que la coopération internationale couvre un plus grand dynamisme et se manifeste à tous les niveaux, notamment aux niveaux politique, économique, scientifique et culturel, de façon que les grandes décisions qui sont prises sur ces questions d'intérêt capital pour tous soient cautionnées par un sentiment d'unité et de solidarité indispensable à sa mise en œuvre effective.

163. L'interdépendance indéniable entre les nations, caractéristique essentielle des relations internationales contemporaines, fait qu'il est indispensable que la coopération internationale se fonde essentiellement sur la solidarité, laquelle contribue de façon décisive au développement authentique des peuples.

164. Au moment où la communauté internationale souffre de conflits, de tensions et d'angoisses, nous devons attirer l'attention sur le paragraphe 3 de l'Article 2 de la Charte qui, de jour en jour, acquiert une importance capitale dans les relations internationales, et qui se lit comme suit : « Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger. »

165. Préserver la paix constitue le devoir fondamental des Nations Unies. Empêcher et éliminer les menaces contre la paix et la sécurité internationales par le

règlement pacifique des conflits est un engagement que tous les Membres doivent se sentir tenus de respecter, spécialement les membres du Conseil de sécurité.

166. Nous partageons pleinement les vues du Secrétaire général qui écrit dans un passage de son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1] que « l'affaiblissement de cet engagement, plus peut-être que tout autre facteur... a conduit à la paralysie partielle de l'ONU, en tant que gardienne de la paix et de la sécurité internationales ».

167. Face aux conflits, aux tensions et aux angoisses qui continuent d'exister, il est urgent et nécessaire que nous réaffirmions notre conviction dans le règlement pacifique des différends, car il s'agit d'un principe fondamental de la coexistence harmonieuse entre nations.

168. Lorsque nous analysons les problèmes qui affligent le monde, nous ne pouvons pas passer sous silence le grave danger de la course aux armements effrénée dans laquelle se sont lancées les superpuissances. Nous devons donc exprimer sans détour notre inquiétude face à la paralysie virtuelle des négociations sur le désarmement. Face à l'image apocalyptique d'un holocauste nucléaire, la communauté internationale doit exiger que les grandes puissances redoublent leurs efforts de manière à parvenir à des accords effectifs et à leur rapide application.

169. La République dominicaine estime que nous devons réaffirmer en ce moment notre foi dans les droits de l'homme fondamentaux, dans la dignité et dans la valeur de la personne humaine, ainsi que dans l'égalité de droits des hommes et des femmes de tous les pays, grands et petits. Nous devons nous battre pour créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et au respect des engagements pris dans des traités ou autres formes du droit international.

170. C'est avec une juste fierté que le chef d'Etat de la République dominicaine, M. Salvador Jorge Blanco, au cours d'une déclaration sur la politique extérieure de notre pays à l'occasion du premier anniversaire de son gouvernement, a dit : « Nous avons suivi une ligne de conduite qui respecte pleinement tous les principes et toutes les normes du droit international. »

171. L'une des conditions préalables à la réalisation des aspirations légitimes à une paix durable et stable au sein de la communauté mondiale est la recherche de solutions justes et viables aux nombreux conflits internationaux auxquels nous sommes confrontés.

172. Parmi ces conflits, celui du Moyen-Orient mérite une attention toute particulière. Les problèmes qui affectent cette région troublée du monde ont prouvé que la question de Palestine est l'un des éléments décisifs de la crise, et nous en sommes plus que jamais convaincus. C'est pourquoi nous estimons qu'aucune solution sérieuse et durable ne pourra être trouvée sans la mise en place d'un mécanisme permettant au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination, comme l'a reconnu l'Organisation internationale.

*M. Illueca (Panama) reprend la présidence.*

173. Au cours de la trente-septième session, notre pays, en accord avec la grande majorité des nations membres de l'Organisation, a soutenu le droit du peuple palestinien de fonder un Etat sur le territoire palestinien. De même, nous réaffirmons notre point de vue selon lequel toute solution pacifique dans cette région troublée doit tenir compte de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui reconnaît, entre autres, le droit à l'existence de l'Etat d'Israël.

174. Nous sommes préoccupés également par la situation au Liban. Nous espérons que le récent cessez-le-feu sera effectif et encouragera un dialogue constructif

pour mettre un terme à ce grave conflit et assurer à cette nation déchirée l'intégrité territoriale et sa souveraineté.

175. La République dominicaine, qui a toujours suivi une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, et demeure convaincue que c'est là le vrai fondement de la paix, s'inquiète des interventions étrangères au Tchad, en Afghanistan et au Kampuchea, qui vont à l'encontre des principes de la Charte.

176. En outre, nous appuyons l'unification longtemps attendue du peuple coréen dans un Etat souverain, par le biais d'une solution en accord avec l'esprit de la Charte.

177. Nous ne pouvons pas manquer non plus d'exprimer notre déception devant la constatation que la juste cause de l'indépendance du peuple de Namibie n'a pas enregistré de nouveaux succès, en dépit des appels de la communauté internationale.

178. Dès le premier jour de sa prise de fonctions, l'actuel Gouvernement de la République dominicaine n'a cessé d'exprimer sa profonde inquiétude devant la crise qui affecte la région de l'Amérique centrale. Nous ne pouvons pas oublier que, depuis la trente-septième session, la situation de l'Amérique centrale s'est détériorée de façon notable du fait d'un accroissement de la violence et d'incidents frontaliers ainsi que d'autres facteurs qui ont contribué à augmenter constamment la menace d'un conflit militaire largement répandu, capable de menacer la paix du continent tout entier.

179. La République dominicaine s'est toujours ralliée à ceux qui, manifestant leur sens des responsabilités, ont fait entendre leur voix pour défendre l'idée d'une politique fondée sur la compréhension, d'un règlement pacifique des problèmes après un dialogue constructif, et elle s'est montrée favorable à l'élimination d'obstacles séculaires prenant racine dans le sous-développement, l'injustice sociale et le manque d'institutions démocratiques, qui deviennent de ce fait des éléments propres à engendrer des conflits sérieux mettant en cause des peuples frères dont les exigences légitimes sont très compréhensibles.

180. L'ingérence étrangère, la course effrénée aux armements et les approches idéologiques qui situeraient le problème dans le cadre d'une vaste et unique confrontation entre les superpuissances ne pourraient que contribuer à aggraver la situation.

181. Cependant, tout n'est pas perdu pour l'avenir de la région. Confrontés à l'inquiétude et à l'intérêt légitime de plusieurs peuples, organisations et forces politiques et aux exigences de la communauté internationale profondément inquiète et déterminée à éviter une guerre totale ou le lent et exaspérant processus de crises chroniques comme celles que connaît le Moyen-Orient, les pays environnants ont fait un grand effort; ils ont formé le Groupe de Contadora, qui a obtenu un soutien international unanime auquel mon pays est le premier à souscrire.

182. Le Groupe de Contadora a accompli un travail méritoire. Il a construit un rempart contre la guerre généralisée et contre le dangereux « règlement militaire », dont les coûts politiques et sociaux auraient été fatals au développement des peuples et à leurs aspirations légitimes à la démocratie et à la liberté. Une « solution » si problématique ne pourrait être que transitoire et deviendrait, à court terme, un nouveau point de départ vers une phase de tensions et de violences, et ne saurait manquer d'entraîner dans son sillage des risques énormes. Dans le pire des cas, nous assisterions à l'exécration « paix de l'extermination » contre laquelle l'illustre historien romain met en garde dans ses célèbres annales.

183. De plus, le Groupe de Contadora a établi un cadre de dialogue par lequel ont été avancées des propositions concrètes qui permettent d'édifier une paix juste, viable et durable en Amérique centrale.

184. Les éléments de ces propositions devraient permettre, dans le cadre régional et selon la Déclaration de Cancún, de « contrôler... la course aux armements, d'éliminer le recours aux conseillers étrangers, de créer des zones démilitarisées, d'interdire d'utiliser... certains Etats pour mener des actions politiques ou militaires de déstabilisation dans d'autres Etats, d'empêcher le passage et le trafic d'armes ainsi que d'interdire d'autres formes d'agression ou d'ingérence dans les affaires intérieures de tous les pays de la région » [voir A/38/303].

185. La ligne de pensée de Cancún, axée sur une entente politique régionale qui se fonde sur le respect des principes de non-ingérence et d'autodétermination des peuples, sous-entend nécessairement le renforcement des institutions démocratiques, la garantie du respect des droits de l'homme et un programme de développement socio-économique susceptible de mener au règne de la justice sociale.

186. Récemment, et cela constitue un pas en avant significatif, les nations d'Amérique centrale ont ratifié le Document exposant les objectifs qui, se fondant sur la Déclaration de Cancún, ont été formulés à Panama au cours des premiers jours de septembre de cette année<sup>8</sup>.

187. Selon toute bonne logique, il conviendrait maintenant de donner effet à ces accords; nous ne pouvons nous tromper et nous ne pouvons être accusés d'être pessimistes si nous affirmons, de façon réaliste, que leur mise en œuvre sera difficile, qu'elle constituera une tâche ardue, étant donné la complexité extrême de l'ensemble des facteurs qui expliquent le drame centraméricain.

188. C'est pourquoi les Présidents des pays du groupe de Contadora ont déclaré ce qui suit :

« Nous nous adressons à tous les membres de la communauté internationale, en particulier à ceux qui ont marqué leur sympathie à l'égard de l'action entreprise par le Groupe de Contadora, ainsi qu'au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains, et nous leur demandons d'œuvrer, en usant de leur expérience et de leurs qualités de diplomates, pour le règlement pacifique des problèmes qui se posent en Amérique centrale. » [Ibid.]

189. Cet appel est réaliste et plausible. Il s'agit, comme je l'ai dit, d'un problème complexe dont les racines sont régionales et dont les aspects sont multiples par suite d'intérêts étrangers à la région. L'application des accords de Panama, que nous pourrions qualifier de tentative de projet de paix centraméricain, exige l'appui concret, large et significatif au Groupe de Contadora de la part de la communauté internationale.

190. La République dominicaine a toujours estimé que le travail effectué à Contadora devait être complété par des efforts de tous ordres pour éliminer les obstacles et faciliter l'application d'accords et de solutions.

191. Récemment, le Président, M. Salvador Jorge Blanco, dans un discours prononcé à l'occasion de la célébration de sa première année au gouvernement, a déclaré ce qui suit :

« La position nette de la République dominicaine en faveur de la paix en Amérique centrale non seulement s'est manifestée dans des prises de position et des déclarations, mais a été aussi fortement soulignée au cours de conversations et de démarches actives auprès de chefs d'Etat et de ministres des affaires étrangères

d'autres nations, ce qui a motivé plusieurs visites officielles dans notre pays. »

192. La ferme disposition au dialogue, aux bons offices, à la médiation, à la contribution de tout effort susceptible de créer des conditions favorables pour la paix en Amérique centrale est et sera toujours une constante de la politique extérieure de la République dominicaine, conformément non seulement au devoir de solidarité à l'égard de toutes les nations sur la base des principes de l'ordre juridique international, mais aussi à l'intérêt légitime de toute nation des Caraïbes qui vise à préserver la paix dans une région qui, entraînée par une escalade militaire totale, mettrait en danger la sécurité et l'institutionnalité de nombreuses nations avoisinantes, telles que la nôtre.

193. Dans mon intervention à la trente-septième session [33<sup>e</sup> séance], j'avais parlé d'un événement survenu dans l'Atlantique Sud, qui avait ému l'Amérique latine, provoquant une réaction de solidarité en faveur des revendications territoriales légitimes de l'Argentine.

194. Il est indéniable que tant que la situation des îles Malvinas ne sera pas réglée de façon juste et pacifique, elle continuera de préoccuper gravement notre région. En conséquence, nous demandons cordialement aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de reprendre les négociations afin de trouver le plus rapidement possible une solution pacifique au différend de souveraineté des îles Malvinas.

195. La République dominicaine répète une fois de plus devant l'Assemblée sa condamnation énergique de la politique d'*apartheid*, que nous considérons être un crime contre toute l'humanité. De même, nous condamnons et rejetons toute forme de discrimination qui porte atteinte à la dignité de l'homme.

196. La République dominicaine a exprimé devant le Conseil de sécurité l'émotion et la préoccupation qu'elle a ressenties lors de la tragédie de l'avion civil des lignes coréennes, qui a coûté la vie à 269 personnes innocentes et qui a profondément ému la conscience de la communauté internationale. Des incidents tragiques de ce genre ne doivent se répéter en aucune circonstance.

197. Nous répétons que cet événement tragique ne doit pas empêcher que les efforts en faveur de la détente, du désarmement et de la paix continuent de se dérouler.

198. A l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la République dominicaine se doit de dire qu'elle respecte strictement les règles et préceptes des conventions et instruments internationaux en vigueur sur les droits de l'homme.

199. Nous sommes convaincus, et nous le répétons, que le respect des droits de l'homme constitue un bien commun dont la protection est reconnue par les règles du droit international. Nous soutenons donc que le respect des droits fondamentaux de la personne humaine est l'une des manières les plus efficaces d'assurer la coexistence pacifique entre les Etats membres de la communauté internationale.

200. Au cours de la dernière session, la République dominicaine a déclaré qu'elle condamnait sans réserves les violations des droits de l'homme, où qu'elles se produisent. Nous le répétons aujourd'hui avec tout autant de conviction et de fermeté.

201. La Déclaration universelle des droits de l'homme, à l'article 27, consacre les droits culturels, c'est-à-dire le droit légitime de participer à la vie culturelle de la communauté. Nous estimons que les avantages de l'éducation, de la science et des arts doivent être partagés

entre tous, et que chaque homme, chaque femme, doit jouir de conditions leur permettant d'exercer leurs facultés créatrices. Dans ce sens, nous estimons que les échanges culturels et la coopération internationale sont des moyens efficaces pour renforcer les liens spirituels entre les peuples.

202. Pour assurer un développement harmonieux et juste de toutes les activités humaines, il est indispensable d'améliorer la situation de la femme et de renforcer ses droits. Sur le plan national, le Gouvernement dominicain a créé, à Saint-Domingue, la Direction générale de la promotion de la femme. Sur le plan mondial, je parlerai maintenant, avec un plaisir particulier, de l'inauguration officielle récente à Saint-Domingue du siège permanent de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, qui est un organisme permanent des Nations Unies.

203. A ces fins, notre gouvernement a fait don à l'Institut de l'édifice qui est son siège et la République dominicaine démontre ainsi qu'elle appuie décidément la cause de la femme et son intégration pleine et entière dans la vie politique, économique, sociale et culturelle et le processus de développement dans ces différents secteurs.

204. La grave crise économique qui affecte la communauté internationale continue de nous préoccuper grandement. Ces derniers temps, peu de pays ont enregistré une croissance économique. La stagnation du commerce est évidente. Les prix des matières premières continuent d'être bas et les pays industrialisés, dans leurs efforts pour sortir du marasme de la récession, maintiennent des mesures protectionnistes qui font obstacle au libre commerce international.

205. Cette récession mondiale a frappé sans aucun doute avec une plus grande rudesse le monde sous-développé, car celui-ci ne dispose pas du potentiel industriel et financier indispensable au développement social et technologique des pays industrialisés.

206. Les pays du tiers monde continuent de se heurter à un endettement extérieur croissant, engendré principalement par l'accumulation de déficits dans les balances des paiements, par l'évasion des capitaux, le déclin aigu du produit national brut, les déficits fiscaux non finançables et, dans certains cas, l'inflation galopante et le chômage massif. De plus, nos pays connaissent une contraction graduelle des revenus découlant de la détérioration des termes de l'échange à la suite du déclin des prix des produits de base et des mesures protectionnistes continues des pays industrialisés dont j'ai parlé précédemment.

207. La République dominicaine, pays en développement hautement tributaire de ses exportations de produits de base, n'a pas pu échapper, ce qui est logique, aux effets de la crise économique internationale.

208. Nous devons cependant signaler ce qui constitue une prouesse de notre gouvernement, grâce à une gestion rationnelle et appropriée des ressources et des fonds publics de la nation, c'est-à-dire qu'il a su non seulement maintenir et raffermir la paix sociale et le caractère institutionnel de la démocratie, mais lancer à de nombreux égards une véritable reprise économique. Dans ce sens, un classement, publié récemment dans une importante revue européenne spécialisée dans les questions économiques, place la République dominicaine parmi les 20 premiers pays du monde en développement avec une économie saine et à la quatrième place dans les Amériques. De même, notre économie s'est classée la vingt-septième de tous les pays du monde pour ce qui est des économies contrôlant l'inflation.

209. Nous savons, toutefois, que les grands objectifs du développement ne pourront être pleinement atteints sans le concours des forces et de l'action de la communauté internationale qui sont capables de créer un ordre économique plus juste pour les peuples de l'univers.

210. Précisément, à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77, préparatoire de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les pays en développement ont adopté la Plate-forme de Buenos Aires<sup>9</sup> qui contient des prises de position importantes visant la réactivation de l'économie mondiale et le développement accéléré des pays du tiers monde, principalement dans les domaines du commerce international des produits de base, du financement et d'autres thèmes pertinents.

211. En dépit des résultats décevants de la sixième session, nous estimons que les prises de position de la Plate-forme de Buenos Aires constituent la base la plus cohérente pour encourager le dialogue Nord-Sud et lancer des négociations globales éventuelles qui pourraient se placer dans le cadre du nouvel ordre économique international et donneraient pleine efficacité aux droits économiques consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

212. L'expérience frustrante de Belgrade nous démontre d'autre part qu'il convient de renforcer et d'accroître la coopération Sud-Sud; c'est là une des principales réponses à la crise.

213. Nous sommes heureux de reconnaître que notre région a commencé à accomplir des pas significatifs dans cette voie avec une ferme décision et un dynamisme éclairé sous l'ombre tutellaire de Simón Bolívar, le Libérateur, dont nous célébrons le bicentenaire avec une ferveur profonde.

214. En fait, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont lancé un processus de concertation de mesures permettant à la région, grâce à la mise au point de sa capacité d'action et au renforcement de ses systèmes de coopération, de faire face à la crise actuelle. Ce processus répond à une initiative du Président de l'Equateur, M. Osvaldo Hurtado Larrea, énergiquement appuyé par le Président de la République dominicaine, M. Salvador Jorge Blanco, et avec la collaboration du Système économique latino-américain [SELA] et de la CEPAL, dont les travaux ont abouti à ce que l'on appelle le « Compromis de Saint-Domingue », adopté par 26 pays à la réunion de représentants personnels de chefs d'Etat et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 3 août à Saint-Domingue.

215. A l'occasion du discours d'ouverture prononcé à cette réunion, le Président de la République dominicaine a déclaré ce qui suit :

« Conformément à notre conviction d'hommes américains, nous nous identifions pleinement à l'idée d'établir une stratégie latino-américaine se manifestant par l'unification des critères pour négocier avec les pays industrialisés et, en même temps, d'unir la volonté de nos gouvernements quant à la nécessité d'appliquer des politiques d'intégration dans les échanges commerciaux, de même qu'en matière de production, d'énergie, de transport, de développement de la technologie et autres secteurs fondamentaux de l'économie de nos peuples. »

216. Dans le Compromis de Saint-Domingue, nous avons envisagé l'adoption urgente d'un plan d'action d'ensemble fondé par priorité sur les domaines de promotion et sur le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales, l'encouragement au commerce interrégional, la fourniture de produits alimentaires, de

combustibles et de services et les problèmes financiers et monétaires internationaux.

217. Les éléments spécifiques du plan d'action d'ensemble seront examinés et mis au point à un niveau élevé lors d'une conférence économique latino-américaine qui se tiendra à Quito en janvier 1984. Elle sera convoquée par le Président de l'Equateur, en consultation avec les autres gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes. Les travaux préparatoires en ont été confiés à un groupe que nous avons l'honneur de présider et auquel participent le Pérou, l'Argentine, la Jamaïque, l'Equateur et le Costa Rica.

218. Récemment, s'est tenue à Caracas la neuvième réunion ordinaire du Conseil latino-américain du SELA, dont les résolutions principales tendent au renforcement de la capacité de négociations régionales, soulignant particulièrement la résolution 179, relative à l'appui de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'organisation de la conférence économique latino-américaine de Quito dont j'ai parlé.

219. Les pays en développement ont besoin de l'attention prioritaire des institutions financières multilatérales afin de résoudre leurs problèmes de financement et de commerce international, car ceux-ci ont une influence négative sur le bien-être des peuples, affectant le rythme de leur développement et le niveau approprié de l'activité économique interne, ce qui sous-entend l'aggravation des tensions sociales et politiques.

220. Si nous reconnaissons les efforts du FMI pour aider les pays dans leur processus d'ajustement, nous estimons qu'il faut assouplir les conditions des programmes de stabilisation financière inhérents à ce processus. En même temps, il conviendrait de renforcer les organismes de financement en leur fournissant les ressources nécessaires pour leur permettre d'accomplir leur tâche. A cet égard, nous avons appris avec une grande préoccupation la

décision du Comité intérimaire du FMI de réduire à 102 p. 100 du quota la capacité annuelle de prêt de cette institution.

221. Enfin, la délégation dominicaine, que j'ai l'honneur de présider, tient à en appeler à la conscience humaine et à tous ceux qui assument la haute responsabilité du destin de leurs pays respectifs pour que, face à la grave crise économique et politique qui menace l'existence même de l'homme, on voie triompher, au lieu de la violence qui engendre les pires maux, le respect mutuel et la sagesse qui, sans aucun doute, ouvriraient la porte à la coopération et à la solidarité entre les peuples, objectifs suprêmes de l'Organisation des Nations Unies.

*La séance est levée à 12 h 50.*

---

NOTES

1. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1<sup>er</sup>-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.
2. Voir A/36/586.
3. *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I.
4. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980*, document S/13951, annexe.
5. *Ibid.*, trente-sixième année, *Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14649, annexe.
6. *Ibid.*, trente-septième année, *Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15510.
7. *Ibid.*, trente-huitième année, *Supplément d'avril, mai et juin 1983*, document S/15834.
8. *Ibid.*, *Supplément d'octobre, novembre et décembre 1983*, document S/16041.
9. *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), annexe VI.